Organisation mondiale de la Santé

Soixante-Dix-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé

Point 19 de l'ordre du jour provisoire A79/22

22 avril 2026

Nomination de représentant(e)s au Comité des pensions du personnel de l'OMS

Rapport du Directeur général

1. En vertu des Statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, et conformément à la résolution WHA2.49 (1949), le Comité des pensions du personnel de l'OMS est composé de neuf membres (et de neuf membres suppléants), dont un tiers nommé par l'Assemblée de la Santé, un tiers nommé par le Directeur général et un tiers élu par les participant(e)s à la Caisse des pensions. Le mandat est de trois ans et, pour assurer la continuité, des dispositions ont été prises pour renouveler seulement un tiers des membres nommés par l'Assemblée de la Santé à la fois. Le principe selon lequel les six Régions de l'OMS sont représentées de façon équitable au Comité des pensions du personnel de l'OMS a été respecté par les précédentes Assemblées de la Santé.

2. Le Tableau ci-dessous donne les dates de début et de fin des mandats des représentant(e)s actuel(le)s de l'Assemblée de la Santé au Comité des pensions du personnel de l'OMS.

Nom	Délégation	Membre ou membre suppléant	Mandat (décision de l'Assemblée mondiale de la Santé)
M. Gerald Anderson[1]	États-Unis d'Amérique	Membre	Nomination en 2022 (décision WHA75(15)) Jusqu'au 31 décembre 2025 (WHA78(20)) Nommé en qualité de membre en 2023 (décision WHA76(17)) Remplacement proposé à partir de 2026
Dr Ahmed Shadoul	Soudan	Membre	Nomination en 2023 (décision WHA76(17)) Jusqu'en 2026 (Soixante-Dix-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé) Nommé en qualité de membre en 2022 (décision WHA75(15)) Renouvellement du mandat proposé à partir de 2026

[1] M. Gerald Anderson a été élu Président du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies le 19 février 2025. Son mandat abrégé en tant que membre du Comité des pensions du personnel de l'OMS, allant de la fin de la Soixante-Dix-Huitième Assemblée mondiale de la Santé (mai 2025) au 31 décembre 2025, a permis à M. Anderson de continuer à exercer ses fonctions de Président du Comité mixte pendant l'année 2025.

Nom	Délégation	Membre ou membre suppléant	Mandat (décision de l'Assemblée mondiale de la Santé)
M. Tshering Nidup	Bhoutan	Membre	Nomination en 2023 (décision WHA76(17)) Jusqu'en 2026 (Soixante-Dix-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé) Nommé en qualité de membre en 2025 (décision WHA78(20)) Renouvellement du mandat proposé à partir de 2026
Dre Kezia Lorraine H. Rosario	Philippines	Membre suppléante	Nomination en 2024 (décision WHA77(13)) Jusqu'en 2027 (Quatre-Vingtième Assemblée mondiale de la Santé) Nomination en qualité de membre proposée à partir de 2026
M. Erik Blas	Danemark	Membre suppléant	Nomination en 2025 (décision WHA78(20)) Jusqu'en 2028 (Quatre-Vingt-Unième Assemblée mondiale de la Santé)
Dre Djamila Cavaleiro Príncipe	Angola	Membre suppléante	Nomination en 2025 (décision WHA78(20)) Jusqu'en 2028 (Quatre-Vingt-Unième Assemblée mondiale de la Santé)

3. Le mandat de M. Gerald Anderson, délégué des États-Unis d'Amérique, nommé par la Soixante-Quinzième Assemblée mondiale de la Santé en qualité de membre suppléant, et en tant que membre par la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé, a expiré le 31 décembre 2025. Il ne sera plus en mesure de siéger au Comité des pensions du personnel de l'OMS. L'Assemblée de la Santé saisit cette occasion pour remercier tout particulièrement M. Anderson pour ses services au Comité des pensions du personnel de l'OMS et lui souhaite plein succès pour l'avenir.

4. Le mandat du Dr Ahmed Shadoul, délégué du Soudan, nommé en qualité de membre par la Soixante-Quinzième Assemblée mondiale de la Santé, et dont le mandat en tant que membre a été renouvelé par la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé, expire à la clôture de la Soixante-Dix-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé.

5. Le mandat de M. Tshering Nidup, délégué du Bhoutan, nommé par la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé en qualité de membre suppléant et par la Soixante-Dix-Huitième Assemblée mondiale de la Santé en qualité de membre, expire à la clôture de la Soixante-Dix-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé.

6. Il est proposé de renouveler le mandat de deux représentant(e)s en qualité de membres pour un mandat complet de trois ans à partir de 2026, de nommer un nouveau représentant ou une nouvelle représentante en qualité de membre suppléant(e) à partir de 2026 et de nommer le plus ancien membre suppléant ou la plus ancienne membre suppléante en qualité de membre.

Mesures à prendre par l'Assemblée de la Santé

7. L'Assemblée de la Santé est invitée à prendre note du rapport et à examiner la décision ci-après :

La Soixante-Dix-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé,

A décidé :

1) de renouveler le mandat du Dr Ahmed Shadoul, délégué du Soudan, en qualité de membre du Comité des pensions du personnel de l'OMS pour un mandat de trois ans, jusqu'à la clôture de la Quatre-Vingt-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé en mai 2029 ;

2) de renouveler le mandat de M. Tshering Nidup, délégué du Bhoutan, en qualité de membre du Comité des pensions du personnel de l'OMS pour un mandat de trois ans, jusqu'à la clôture de la Quatre-Vingt-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé en mai 2029 ;

3) de nommer la Dre Merle Lewis, déléguée de Trinité-et-Tobago, en qualité de membre suppléante du Comité des pensions du personnel de l'OMS pour un mandat de trois ans, jusqu'à la clôture de la Quatre-Vingt-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé en mai 2029 ;

4) de nommer la Dre Kezia Lorraine H. Rosario, déléguée des Philippines, plus ancienne membre suppléante, en qualité de membre du Comité des pensions du personnel de l'OMS pour la durée restant à courir de son mandat, jusqu'à la clôture de la Quatre-Vingtième Assemblée mondiale de la Santé en mai 2027.